

# **Politique de coopération au développement pour la République du Tchad**

Avril 2018

## 1. Objectif de la coopération

Le Tchad est un pays enclavé dont les deux tiers du territoire se trouvent dans le Sahel. Il est l'un des pays les moins avancés d'Afrique centrale, selon des indices tel que l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et ses industries principales sont la culture du coton et l'élevage. Le pays a commencé la production de pétrole en 2003 et l'industrie pétrolière s'est développée à tel point qu'elle occupe environ quatre-vingt pourcent de ses exportations. Cependant, à cause de la chute des prix du pétrole et de la dégradation de la situation sécuritaire, des mesures contre la pauvreté de la population n'ont pas considérablement avancé.

Depuis son indépendance en 1960, la situation restait précaire au Tchad à cause des conflits internes et des différends avec des pays voisins, et le développement du pays était stagnant. Grâce à l'accord de paix avec le Soudan en 2010, on percevait un signe de stabilisation de la situation sécuritaire du Tchad. Pourtant, comme des groupes extrémistes violents et terroristes se faisaient actives dans la région du lac Tchad depuis 2014, de nombreux réfugiés et personnes déplacées internes sont apparus et la crise humanitaire d'envergure s'est produite.

Dans ces circonstances, le gouvernement du Tchad a rédigé le « Plan National de Développement 2017-2021 », afin de réaliser la croissance vigoureuse et inclusive, et la création d'emplois. Plaçant le renforcement de l'unité nationale et de la règle de droit, la diversification de l'économie, l'accroissement de la compétitivité ainsi que l'amélioration de la qualité de vie dans les priorités de développement, le gouvernement du Tchad prend des mesures orientées vers la réduction de la pauvreté et la stabilisation politique et sociale.

Le Japon soutient ces mesures entreprises par le gouvernement tchadien à travers la coopération au développement centrée sur l'aide publique au développement (APD), et promeut la paix et la stabilité au Tchad et dans la région.

## 2. Principe de coopération au développement

Assistance à la réduction de la pauvreté propice à la paix et la stabilité

La paix et la stabilité du Tchad sont indispensables aussi pour celles de la région du lac Tchad et du Sahel. Le Japon contribue à la réduction de la pauvreté au Tchad à travers, d'une part, la stabilisation de la société via l'amélioration des infrastructures sociales de base et, d'autre part, la consolidation de l'économie par des soutiens aux industries non pétrolières et aux mesures contre le changement climatique.

### 3. Domaines prioritaires

#### (1) Amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de base et de sa qualité, et la consolidation de l'économie

Afin de promouvoir la sécurité humaine, le Japon fournit des assistances pour renforcer la sécurité alimentaire et contribue à l'amélioration des infrastructures sociales de base à travers le renforcement des capacités de l'administration centrale et locale. La coopération japonaise appuie également la croissance économique du Tchad par l'assistance aux industries non pétrolières et à la gestion des ressources naturelles.

#### (2) Promotion de la paix et la stabilité dans la région du lac Tchad et le Sahel

Alors que la situation dans la région du lac Tchad et le Sahel devient de plus en plus instable, il est impératif de prendre des mesures contre la vulnérabilité dans la région entière y compris le Tchad. Le Japon poursuit l'assistance aux communautés hôtes, qui portent de plus en plus de fardeau pour accueillir des réfugiés des pays voisins, ainsi que le soutien pour le renforcement des capacités du Tchad en matière de maintien de la sécurité.

### 4. Points à prendre en compte

(1) Lors de l'élaboration et la mise en œuvre des projets, les zones d'intervention et les modalités d'assistance doivent être examinées de manière appropriée, tout en assurant la sécurité des acteurs concernés. La collaboration avec les organisations internationales peut être mise à l'étude.

(2) Etant donné que des problèmes de sécheresse, d'inondation et de désertification deviennent de plus en plus graves au Tchad, des mesures pour l'environnement et contre le changement climatique, domaines auxquels le Japon accorde l'importance, doivent être considérées.

(3) Afin de réaliser la paix et la stabilité, il faut renforcer la capacité de la jeunesse et des femmes, qui sont considérées comme vulnérables dans la société. Le Japon examine donc la

coopération dans des domaines tels que la formation du personnel propice à la participation sociale.

(4) Il convient de prêter attention aux initiatives prises par le Ministère de l'Environnement du Japon et d'autres acteurs dans le cadre de la « Plate-forme Africaine des Villes Propres ».

(Fin)

En annexe : Plan de déroulement